

Coopérer avec les citoyens pour coproduire de l'action publique

Pourquoi cette session ?

Depuis plus de 20 ans en France, les instances de démocratie participative prévues par diverses réglementations visent à apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques publiques. Ces formes ou modalités institutionnalisées de participation - conseils de développement, conseils citoyens mais aussi enquêtes publiques et autres dispositifs de concertation... - alimentent avec plus ou moins d'écoute les exécutifs locaux.

Des territoires agissent à des échelles variées en faveur des politiques participatives en revisitant ces pratiques. De multiples expérimentations sont menées grâce à la mobilisation et la participation des citoyens à ou dans l'action publique.

Alors que les tensions sur les finances publiques ne cessent d'augmenter et que la gestion des services publics et aux publics posent de plus en plus question, la participation des citoyens apparaît primordiale pour s'accorder sur des solutions locales. Coopérer avec les citoyens pour coproduire l'action publique de demain, c'est l'exploration que propose cette session.

Une session pour qui ?

→ Les acteurs du développement local : élus, directeurs et agents ou techniciens, acteurs de la société civile organisée et porteurs de projets collectifs ; acteurs de la recherche

Programme

- Innovation démocratique, de quoi parle-t-on ?
- Quelles plus-values sur les démarches et projets de développement local ?
- Les démarches participatives et leurs outils : quelques exemples inspirants
- Les clés de la coopération avec les citoyens en faveur du développement local
- Illustration avec la création et l'animation d'un réseau de jardiner amateurs
- Atelier : dessiner les démarches participatives de demain sur les territoires

Intervenants

- Le collectif Démocratie Ouverte qui connecte, accompagne et expérimente l'innovation démocratique
- La Régie de Territoire des Deux Rives

En pratique

- Session en webconférence, le jeudi 8 octobre 2020 (9h30-12h et, à confirmer 13h30-15h)
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- [Inscription en ligne](#) – 20 participants maximum. Date limite d'inscription : 2 octobre 2020
- Contact : Dominique Bernier, 06 66 46 62 76, cooperationsentreacteurs@caprural.org